Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Lyon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain

Bourg-en-Bresse, le 2 mai 2019

L'inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale,
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,
s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements spécialisés

Service Formation Continue

Affaire suivie par
Aline RAVOUX
Téléphone
04 74 45 58 63
Télécopie
04 74 45 58 99
Courriel
ce.ia01-fc1@ac-lyon.fr

10 rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse
CEDEX

Objet : Modules de formation d'initiative nationale 2019-2020

Référence : BO n°16 du 18 avril 2019 – Circulaire n°2019-035 du 17 avril 2019

J'ai l'honneur de vous informer de la publication, pour l'année scolaire 2019-2020, des modules de formation d'initiative nationale, par circulaire ministérielle citée en référence. Ces modules sont organisés par la DGESCO. Ils s'adressent à des enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI mais aussi à des enseignants scolarisant des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les modules suivants sont ouverts aux enseignants du 1er degré et aux enseignants spécialisés de l'Ain :

19NDGS6001: Éducation inclusive: prise en compte des besoins des élèves (Cycle 2, Cycle 3 et Cycle 4).

19NDGS6021: L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages.

19NDGS6026: Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degrés.

19NDGS6040: Scolariser et accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales.

19NDGS6046: Participer au repérage et à l'accompagnement du parcours scolaire des troubles spécifiques du langage (TSLA) dans les établissements scolaires du premier et du second degrés.

19NDGS6064: Accueillir et scolariser des enfants à hauts potentiels dans les établissements scolaires du premier et du second degrés.

19NDGS6065: La Segpa - Conduite d'un projet inclusif: leviers institutionnels, matériels et pédagogiques.

19NDGS6068: Les outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les modules suivants sont ouverts aux enseignants du 1er degré de l'Ain titulaires du CAPPEI ou du CAPA-SH:

19NDGS6099 : Initiation au braille et aux outils numériques pour les élèves avec des troubles des fonctions visuelles.

19NDGS6100: Les troubles neuro développementaux: les connaître et maîtriser les besoins des élèves concernés.

19NDGS6101: Segpa, mobiliser sa fonction ressource de professeur spécialisé pour contribuer à inscrire son établissement dans une dynamique inclusive.

19NDGS6102: Réorienter son parcours professionnel d'enseignant spécialisé (niveau 1 et niveau 2).

Pour faire acte de candidature, vous voudrez bien renseigner la fiche jointe en annexe (fiche 1er degré Ain) accompagnée d'une lettre de motivation et les retourner sous couvert de l'IEN en charge de circonscription, à **l'inspection ASH** - 7 rue Jean-Marie VERNE - 01 000 BOURG EN BRESSE ou par mail à l'adresse suivante : ce.0010818j@ac-lyon.fr pour le **17 mai 2019,** délai de rigueur.
Pour les enseignants en poste sur un dispositif ULIS second degré ou en SEGPA, merci de renseigner la fiche de candidature second degré et la retourner directement aux services de la **DFIE**- dfie@ac-lyon.fr (04-72-80-66-70) pour le **24 mai 2019**.

Pour l'inspectrice d'académie-directrice académique,
des services de l'éducation nationale de l'Ain
et par délégation
l'adjointe à la directrice académique,
chargée du 1er degré

Véronique SCHMITT